



Conseil communal de Lausanne

Postulat : Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'une demande de crédit-cadre 2020 – 2023 de CHF 100 millions pour la rénovation et l'assainissement des bâtiments scolaires dans le but de réduire rapidement les pertes thermiques des bâtiments et d'améliorer leur efficacité énergétique.

Développement

Le postulat s'inscrit dans la politique du Conseil communal (« de déclarer l'urgence climatique et environnementale et de prendre les mesures adéquates pour y répondre », conclusion 1bis du rapport-préavis N° 2019/30 votée le 5 novembre 2019) et vise une réduction rapide des déperditions thermiques excessives des bâtiments scolaires, soit la part des déperditions qui dépasse les valeurs cibles définies par la norme SIA 380/1 en vigueur.

L'ampleur des investissements nécessaires jusqu'en 2030 pour la rénovation et l'assainissement des bâtiments scolaires a été communiquée par la Municipalité dans ses rapports-préavis 2019/18 et 2019/30 et s'élève à CHF 300 millions. Dans le rapport-préavis 2019/18 traitant de ses intentions en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 établi en réponse au postulat de M. Julien Eggenberger, la Municipalité sollicite bien un crédit-cadre, mais ce dernier ne se monte qu'à CHF 18 millions pour la période 2019 à 2022, un montant largement insuffisant au vu des intentions communiquées. Le postulat propose à la Municipalité de demander rapidement une tranche supplémentaire de CHF 100 millions sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2020 à 2023 sans attendre la stratégie annoncée pour fin 2020. Rappelons « que la plupart des bâtiments scolaires ont encore des vitrages simples » et « que le parc immobilier scolaire analysé en 2014 était relativement dégradé et consommait beaucoup d'énergie » (étude EPIQR 2014 du patrimoine scolaire lausannois citée dans le rapport-préavis N° 2019/18). Pourtant, les moyens attribués à l'amélioration de cette situation sont toujours insuffisants à ce jour. Ni le budget de fonctionnement 2020 (rubriques 5800.331 et 5800.390) ni le plan des investissements 2020-2023 ne prévoient des montants à la hauteur des intentions exprimées.

Lausanne, le 12 novembre 2019

Philipp Stauber

Fabrice Moscheni